

----- Message transféré -----

Sujet : Manche: amende requise contre une enseignante dont un élève avait été brûlé ... [EDUC ES]
Date : Wed, 02 Dec 2020 16:39:01 +0000
De : afp-delcom@education.gouv.fr
Répondre à : afp@education.gouv.fr
Pour : afp-education-es@education.gouv.fr

Manche: amende requise contre une enseignante dont un élève avait été brûlé en classe

[procès](#) | [éducation](#) | [chimie](#)
Coutances, France | AFP | 02/12/2020 17:37 UTC+1

Une amende pour blessures involontaires a été requise mercredi au tribunal correctionnel de Coutances (Manche) contre une enseignante et le principal d'un collège où un élève avait été gravement brûlé en classe avec de l'éthanol, a-t-on appris auprès du tribunal.

Le 1er juin 2017, un collégien de 11 ans avait été grièvement brûlé lors d'une expérience avec de l'éthanol dans un collège de Saint-Lô. L'élève avait dû subir des greffes de peau au front, à la paupière et au bras.

"C'est un accident tragique qui pose la responsabilité de l'Education nationale et du professeur", a estimé Dorothée Thoumyre, substitut du procureur de la République.

La magistrate a requis une amende de 2.000 euros dont 1.500 avec sursis contre l'enseignante qui menait l'expérience, aujourd'hui âgée de 37 ans, et également contre le principal du collège au moment des faits, aujourd'hui âgé de 66 ans.

Le jugement sera rendu le 16 décembre. Les prévenus encourent 2 ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende.

Le parquet reproche à l'enseignante, une remplaçante titulaire de physique-chimie, d'avoir versé le produit directement du bidon sur un récipient en chauffe et de ne pas avoir lu la fiche sécurité du produit.

Au principal, absent à l'audience, il est reproché l'absence d'équipement de protection, l'absence de document unique de prévention des risques et une mauvaise ventilation de la salle.

"Je suis la seule responsable", a déclaré l'enseignante en pleurs à la barre. "Je m'en voudrai toute ma vie", a ajouté cette ingénieure agronome.

L'enseignante avait avant l'accident demandé une formation aux risques chimiques qui lui avait été refusée, et ses rapports d'inspection étaient "très élogieux", a souligné son avocate Emilie Omont.

Parties civiles, les parents du jeune homme ont lancé une pétition pour demander au ministre de l'Education l'interdiction de l'éthanol en milieu scolaire. Le texte affichait mercredi près de 28.000 signatures.

Selon les parents, l'accident qu'a subi leur fils n'est pas isolé. Selon eux, lors d'expériences similaires, une lycéenne a été victime de graves brûlures en 2013 à Crépy-en-Valois (Oise); en 2017, une enseignante a "pris feu" à Limoges, et en 2018, une lycéenne a été grièvement blessée à Chantonnay (Vendée).

cor-clc/hdu/swi

Identifiant : <http://doc.afp.com/8WC4K9>

[Modifier, suspendre ou supprimer vos alertes mail](#)
[Accéder au document d'origine de cette alerte mail sur AFP Forum](#)